

Règlement du Trail de la Galette - 2026

Le Trail de la Galette est organisé par le club d'Aubenas Triathlon (site internet : <https://aubenastriathlon.wixsite.com/traildelagalette>, contact : traildelagalette@gmail.com), domicilié 5 avenue Marcel Molle, 07200 Aubenas. La 6ème édition se déroulera le dimanche 18 janvier 2026.

Article 1 : Epreuves, distances et catégories d'âges

- Le Trail de la Galette 14km et 24km

Deux courses d'une distance approximative de 14 km et 260m de dénivelé positif (parcours détaillé sur <https://www.strava.com/routes/3266748496699465894>) et 24km et 550D+ (<https://www.strava.com/routes/3280526015954476698>) seront proposées. Le 24km sera couru en SOLO alors que le 14km pourra être réalisé en SOLO classique ou en DUO.

Le trail se déroulera sur un circuit en boucle avec un départ et une arrivée à la cave de Labastide de Virac. Le départ sera donné à 9h30 pour le 24km et 10h00 pour le 14km.

Le parcours vous conduira au sommet de la colline du Saint Romain surplombant le village, puis vous emmènera pour une grande boucle dans les magnifiques bois de Ronze, en suivant une alternance de sentiers monotracés ludiques et de pistes forestières. Les 7 premiers et les 7 derniers km seront communs aux deux parcours et une boucle supplémentaire de 10km sera parcourue par les concurrents du 24km, les amenant par des sentiers jusqu'au site de l'aven d'Orgnac.

Un ravitaillement sur le parcours sera proposé au 7^{ème} kilomètre sur le 14km et au 7^{ème} et 17^{ème} pour le 24km. Un ravitaillement sera aussi prévu à l'arrivée. Il est fortement conseillé d'être équipé d'une réserve d'eau et alimentaire suffisante pour être autonome entre chaque ravitaillement.

- Randonnée de la Galette 8 km

Une randonnée de 8km non chronométrée sera proposée avec des départs libres de 8h30 à 10h00 au départ et à l'arrivée de la cave de Labastide de Virac. Le parcours emprunté sera entièrement différent de celui du trail de la galette. Le circuit sera balisé et un ravitaillement sera disponible à l'arrivée.

- Courses enfants : Minot et Pitchoune

Une course pitchoune de 400m et une course minot de 1,6 km non chronométrées et sans classement seront également proposées au départ (pitchoune 10h15, minot 10h30) et à l'arrivée de la cave de Labastide de Virac.

Article 2 : Inscriptions

Les personnes mineures doivent présenter une autorisation parentale signée les autorisant à participer à l'une des épreuves. La signature du participant (par formulaire web ou sur le bulletin d'inscription et lors du retrait des dossards) signifie qu'il accepte le règlement et certifie exact les renseignements fournis. Les courses sont ouvertes à toutes les personnes licenciées ou non licenciées, de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux catégories de la FFA.

CATEGORIE	CODE	ANNEE NAISSANCE	COURSE AUTORISEE
Vétérans	VE	1986 et avant	Trails, randonnée
Seniors	SE	1987 à 2003	Trails, randonnée
U23 / Espoirs	ES	2004 à 2006	Trails, randonnée
U20 / Juniors	JU	2007 et 2008	Trail 14k, randonnée
Cadets, Minimes, Benjamins, Poussins	Minot	2009 à 2015	Minot (1,6 km) et randonnée
Eveil et baby athlé	Pitchoune	2016 et après	Pitchoune (400 m) et randonnée

a. Certificat médical

- Le Trail de la Galette 14km et 24km

Pour les personnes majeures, la participation à une manifestation running est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'un certificat médical de moins d'un an (c'est à-dire daté après le 18 janvier 2025) libellé obligatoirement « **non contre-indication à la pratique de la course à pied (ou trail ou sport) en compétition** » et en fournir une copie lors de l'inscription ou au retrait du dossard.
- Soit d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir »** délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;
- Soit d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que vous avez réalisé le **Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération.

Les Licences/certificats médicaux devront être PREFERENTIELLEMENT déposés en ligne sur le site d'inscription, le cas échéant présenter la licence ou une copie du certificat médical le jour J.

- Randonnée de la Galette 8 km, courses minot et pitchoune

Il n'y a pas de certificats médicaux ni de licence à présenter. Les courses enfants se font sous la responsabilité des parents.

b. Droits d'engagement :

- Droits d'inscription sur internet jusqu'au vendredi 16 janvier 2026 12h00 :
 - TRAIL DE LA GALETTE 14km en SOLO : 15 €. Limité à 200 participants.
 - TRAIL DE LA GALETTE 14km en DUO : 25 € (tarif pour l'équipe). Limité à 50 participants (25 DUOS).
 - TRAIL DE LA GALETTE 24km : 25 € Limité à 150 participants.
 - Randonnée 8km : 6 €. Limité à 100 personnes.
 - Course enfant : gratuit, limité à 50 pour Minot et 50 pour Pitchoune.
- Droits d'inscription sur place le matin même, payables en espèces, par chèque ou carte bancaire uniquement dans la limite des places disponibles

- TRAIL DE LA GALETTE 14km en SOLO : 18 €
- TRAIL DE LA GALETTE 14km en DUO : 30 €
- TRAIL DE LA GALETTE 24km : 30 €
- Randonnée 8km : 7 €.
- Course enfant : 3 euros.

c. Modalités d'inscriptions :

Par Internet : L'inscription se fait en ligne via la page dédiée du site <https://aubenastriathlon.wixsite.com/traildelagalette/inscriptions> pour le trail et la randonnée, jusqu'au vendredi 16 janvier 2026 12h00 avec un paiement directement par carte. De plus, vous pourrez y déposer votre PPS, licence ou certificat médical valable (voir chapitre précédent) et les autorisations parentales.

Pour les courses enfants, l'inscription se fait via le [formulaire google](#) (ou via notre site internet).

Par courrier : (exceptionnel : uniquement sur demande sur cas particulier (connexion internet impossible, pas de CB).

Le bulletin, la licence ou le certificat médical et le règlement financier sont à envoyer à :

Trail de la Galette – Aubenas triathlon
Chez Julien Girard
5 Avenue Marcel Molle
07200 Aubenas

Paiement par chèque à l'ordre de « Aubenas triathlon ».

Sur place le matin de la course : Dans la limite des places disponibles, les inscriptions seront encore possibles sur place le matin-même (dimanche 18 janvier 2026). Un stand « Inscriptions sur place » sera accessible entre 7h45 et 9h15 dans la zone de départ de la course. Le paiement des droits d'engagement sur place sera possible par chèque, espèces ou CB.

d. Cession de dossard :

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet de remboursement quel que soit le motif. Toutefois un transfert d'inscription peut être autorisé suivant le motif jusqu'au dimanche 4 janvier 2026. Merci de nous contacter directement par email.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne de manière non officielle, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le concurrent du Trail de la Galette.

e. Placement dossard :

Le dossard devra être placé devant et entièrement lisible pendant toute la durée de la course (épingles non fournies).

Article 3 : Déroulement de l'épreuve :

Les horaires sont susceptibles de décalage si les conditions météo ou un autre facteur venaient à en perturber le bon déroulement.

Trail de la Galette 24km et 14 km SOLO ou DUO

Départ à 9h30 pour le 24km et 10h00 pour le 14km depuis la cave de Labastide de Virac le dimanche 18 janvier 2026.

Les bâtons de marche ne sont pas autorisés.

Tout abandon devra être signalé à l'organisation et notamment si possible à l'équipe de chronométrage dans la zone d'arrivée.

L'accompagnement et le suivi en VTT sont strictement interdits sous peine de disqualification.

En duo, il est interdit de s'attacher l'un à l'autre dans le binôme pour des questions de sécurité au vu des parcours empruntés (sentiers).

Randonnée de la Galette 8 km

Départs libres entre 8h30 et 10h00 de la cave de Labastide de Virac le 18 janvier 2026.

Les bâtons de marche sont autorisés.

Course Enfants

Pitchoune : Départ à 10h15 de la cave de Labastide de Virac le dimanche 18 janvier 2026 sous la responsabilité des parents. Minot : Départ à 10h30.

Article 4 : Chronométrage

Un système de chronométrage par puce électronique placée sur le dossard sera utilisé. En cas d'abandon, le coureur s'engage à informer l'organisation sur le site d'arrivée et à remettre son dossard.

Pas de chronométrage sur la randonnée ni pour les courses enfants.

Article 5 : Environnement et développement durable

L'ensemble des épreuves du Trail de la Galette se déroule entièrement dans un espace naturel préservé. Organisateurs et concurrents s'engagent ensemble à respecter cet espace et à le préserver.

Des poubelles seront positionnées sur le site de l'épreuve ainsi qu'au ravitaillement sur le parcours. Tous dépôts d'emballages alimentaires ou autres déchets par un participant en dehors de ces poubelles entraîneront immédiatement sa disqualification.

Article 6 : Sportivité et respect

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les jurys et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité. Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels : bénévoles et jurys.

Article 7 : Assurances, sécurité et responsabilité :

Le club d'Aubenas triathlon a souscrit un contrat Multi Asso n° 056005812 qui couvre leur responsabilité civile auprès du Crédit Mutuel ainsi que celle des participants engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée.

Les concurrents licenciés sont également couverts pendant la course par leur licence sportive.

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

Des secouristes sont présents pendant toute la durée des épreuves en cas de besoin.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non-respect des consignes de l'organisation de ce présent règlement. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Si avant le 18/12/2025, l'une des épreuves ou les trois sont annulées pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'inscription seront remboursés intégralement. Après le 18/12/2025, 50% du montant des droits resteront acquis à l'organisation.

Le jour même, en cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve pour intempérie (Vigilance Orange, orages, ...) ou tout autre raison, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

De même, si pour les mêmes raisons les départs devaient être décalés, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable et l'intégralité des droits d'inscription lui reste acquise.

Article 8 : Droits d'image

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Trail de la Galette et lors des entraînements ou reconnaissances des parcours, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

Article 9 : Classement et récompenses

Pour le trail de la galette 14 km et 24km

Les résultats officieux seront affichés au fur et à mesure des arrivées. Les résultats officiels seront affichés après l'arrivée des derniers concurrents. La remise des récompenses se déroulera aux alentours de 12h30, permettant d'accueillir les derniers participants pendant la cérémonie. Seront récompensés (sans cumul de récompenses) :

TRAIL DE LA GALETTE 24km et 14km SOLO		TRAIL DE LA GALETTE DUO		
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Mixtes
Scratch (3)	Scratch (3)			
Junior (1)	Junior (1)			
Espoir (1)	Espoir (1)			
Senior (1)	Senior (1)			
Vétéran 1 (1)	Vétéran 1 (1)			
Vétéran 2 (1)	Vétéran 2 (1)			
Vétéran 3 (1)	Vétéran 3 (1)			
Vétéran 4 (1)	Vétéran 4 (1)			
Vétéran 5 (1)	Vétéran 5 (1)			

Junior (U20)	Espoir (U23)	Senior	Vétéran 1	V2	V3	V4	V5
18 et 19 ans	20 à 22	23 à 39	40 à 49	50 à 59	60 à 69	70 à 79	80 et +
2007 et 2008	2004 à 2006	1987 à 2003	1977 à 1986	1967 à 1976	1957 à 1966	1947 à 1956	1946 et avant

Tout lot non récupéré sur place sera perdu.

Pour les courses enfant : Minot et Pitchoune :

Pas de classement ni chronomètre. Médaille à chaque enfant lui donnant accès au ravitaillement d'arrivée avec quatre quart, chocolat, etc. (mais pas à la galette des rois).

Article 10 : Respect et acceptation du règlement :

La participation à l'épreuve implique l'acceptation complète du présent règlement. L'organisation se réserve le droit de disqualifier et/ou de porter plainte et de poursuivre en justice, toute personne ne respectant ce présent règlement.

Renseignements et informations complémentaires

Pour toutes questions relatives aux épreuves : trailandagalette@gmail.com ou 06 64 39 39 51 (=Directeur de course : Maël GARAUD).